



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Application du plan hôpital pour l'outre-mer

Question écrite n° 25123

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'application du plan hôpital en outre-mer. Mme la ministre dit avoir entendu la colère, l'épuisement et le désarroi du personnel soignant hospitalier. Mais alors qu'ils demandaient une augmentation de salaire, elle répond par une prime annuelle de 800 euros soit 66 euros par mois et uniquement en Île-de-France. Certes, une prime pour récompenser l'investissement personnel et professionnel de ces hommes et femmes au service des patients est la bienvenue, mais reste tout de même éloignée de la réelle demande du personnel soignant hospitalier. Une augmentation de salaire à la hauteur de leur engagement et de leur dévouement envers les patients serait justifiée. D'autant que les rémunérations des 500 000 infirmiers des hôpitaux de France sont parmi les plus faibles des 29 pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et développement économique). Selon l'OCDE, en 2015 déjà, la rémunération moyenne était de 5 % inférieure au salaire moyen national alors que dans d'autres pays membres elle était de 28 % supérieure au salaire moyen. Le manque de reconnaissance salariale, face à l'ampleur de la tâche à effectuer, fait qu'un tiers des infirmiers abandonnent le métier et cela dans les années qui suivent l'obtention de leurs diplômes. Ils sont épuisés, et c'est évidemment le patient qui en pâtit. L'autre surprise de cette prime est son mode d'attribution unique. Elle n'est accordée qu'aux personnels soignant d'Île-de-France. Pourquoi ? Les infirmiers des autres hôpitaux ne sont-ils pas en souffrance ? Et que dire du personnel des outre-mer, avec la vie chère et un pouvoir d'achat en berne ? Seront-ils toujours les oubliés du Gouvernement ? La distance géographique rend-t-elle moins audible leurs détresses ? Il lui demande si elle peut démontrer aux infirmiers et aux infirmières des 1 300 hôpitaux de France la considération qu'elle leur porte, en élargissant à tous l'obtention de cette prime, et la mise en place d'un plan santé incluant l'augmentation salariale demandée par ces professionnels de la santé, y compris en outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25123

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 mars 2020

Question publiée au JO le : [10 décembre 2019](#), page 10689

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)